

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 septembre 2013 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. URBANIAK Jean, BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, DI FILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie, LECLAIRE Fabien

Absents excusés

Mme DELOBEL Marie-Thérèse (procuration en faveur de Mme D'HERMY)
M. SIMON Hervé (procuration en faveur de M. DAUCHY)
M. CORDONNIER Didier (procuration en faveur de Mme DURAND)
M. LECTEZ Aleksy (procuration en faveur de M. BIZET)

Absents

M. MARVILDE Didier

Secrétaire de séance : M. LECLAIRE Fabien

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil, M. le Maire a présenté Corinne PROIX, Directrice Générale des Services nommée depuis le 1^{er} septembre et remercié Ludovic DELECROIX pour avoir occupé la fonction entre le départ de Denis DEAS et l'arrivée de Corinne PROIX.

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par la Directrice Générale des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

. à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet initié par la Médiathèque pour l'année 2014 dans le cadre des animations sur le thème de la santé et plus particulièrement en matière d'hygiène bucco-dentaire. Le projet intitulé « Objectif santé : à pleine dents » s'élève en coût prévisionnel à 2 180 € HT, soit 2 607 € TTC. Des aides financières peuvent intervenir de divers partenaires publics seront sollicitées dont l'Etat, la Région, le Département, la Communauté européenne, la Caisse d'Allocations Familiales,

. à l'unanimité, autorise le versement à l'Office culturel de la subvention relative au projet intitulé « Cité Crombez, un territoire, des habitants » relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et ce, au titre de 2013. Cette action vise à lutter contre les exclusions et l'isolement des plus jeunes et est financée par l'Etat à hauteur de 32 %, le reste étant à la charge de la Ville. Le montant total de l'action a été défini à 29 923 € soit 20 923 € pour la part de la Commune et 9 000 € pour la part de l'Etat, via l'Acse,

. **à l'unanimité**, reconduit l'action municipale en faveur de la jeunesse, émet un avis favorable sur l'organisation générale du Centre Animation Jeunesse (CAJ) et autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Le Conseil fixe le fonctionnement du CAJ et la participation financière des familles pour l'année 2013-2014 comme suit : il s'adresse en priorité aux jeunes Noyellois âgés de 12 à 17 ans. L'inscription de jeunes résidant sur les communes voisines est possible,

Le CAJ fonctionnera

- du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h et de 14 h à 18 h pendant les vacances scolaires,
- le mercredi et le samedi de 14 h à 18 h durant la période scolaire.

Le personnel d'encadrement vacataire sera rémunéré au taux horaire du SMIC pour les animateurs et au taux horaire du SMIC majoré de 20 % pour le directeur.

La participation financière des familles est fixée à :

- 20 € / an quotient inférieur à 617 € ;
- 25 € / an quotient supérieur à 617 € et
- 40 € / an pour les extérieurs

Une participation complémentaire par activité proposée sera demandée. Le Conseil sollicite l'aide financière des services de l'Etat et de la CAF,

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation générale des classes de neige 2014 en particulier les dates de séjour, la confirmation du prestataire retenu par la décision d'appel d'offres, à savoir l'association « Vacances et Loisirs Région Nord (Avion) et la prévision des crédits correspondants, hébergement et transport ainsi que la participation des familles et autorise M. le Maire à signer les marchés et contrat correspondants avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

Date : du 1^{er} février 2014 au 14 février 2014 (14 jours)

Participation des familles :

- . 195,00 € pour un enfant,
- . 309,00 € pour deux enfants,

Lieu : Châlet « le Prariand » à LE REPOSOIR (74950 – Haute-Savoie).

La Commune procédera à l'achat de bonnets et de gants qui seront offerts aux enfants en fin de séjour.

. **à l'unanimité**, fixe à 110 € pour l'année scolaire 2013/2014, la redevance scolaire qui sera réclamée aux communes de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin pour les élèves inscrits dans un établissement scolaire Noyellois, précision faite que cette participation ne sera pas demandée aux communes qui ne sollicitent pas de participation,

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable pour la prise en charge, par la Commune, de la contribution à l'extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette de l'opération « Résidence La Fonderie » et autorise M. le Maire à signer une convention entre la Ville et la société NOREVIE aux modalités de remboursement de ladite contribution par cette dernière,

. **à l'unanimité**, décide de procéder à l'enquête publique unique préalable à l'aliénation du chemin rural dit « Chemin Nouveau », en application du décret 76-921 du 8 octobre 1976. La vente au profit de l'investisseur MARTEK promotion, souhaitant bénéficier de l'opportunité d'un second accès, ne peut avoir lieu que si la voie, aujourd'hui partie prenante du domaine privé communal, est déclassée. Le chemin étant limitrophe des deux Communes de Noyelles-Godault et d'Hénin-Beaumont, le Conseil précise que les frais liés à cette procédure seront pris en charge, pour moitié, par les deux Communes visées,

. **à l'unanimité**, approuve la modification des statuts de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais portant sur le mode d'élection des représentants et délégués,

. **à l'unanimité**, décide d'actualiser pour l'année 2014 le coefficient multiplicateur à 8,44 % pour les consommations d'électricité sur le territoire de la commune, de notifier cette décision aux services préfectoraux et de confier à compter du 1^{er} janvier 2014 la perception et le contrôle de la taxe par la FDE 62. Le Conseil autorise M. le Maire à signer toute convention en ce sens,

. **à l'unanimité**, décide, en raison de travaux complémentaires apparus nécessaires durant le déroulement du chantier, d'autoriser M. le Maire à passer un avenant n°1 portant sur le lot n°1 du chantier de construction de la salle polyvalente à dominante culturelle sise rue Joseph Fontaine, lot confié à la Société ANQUEZ de Noyelles-Godault. Les entreprises adjudicatrices des consultations lancées en cours de cette construction ont exigé des réalisations sur ce lot. Après avenant de 89 700 € TTC, le nouveau montant du marché est de 1 919 499,65 € TTC,

. **à l'unanimité**, décide, en raison de travaux complémentaires apparus nécessaires durant le déroulement du chantier, d'autoriser M. le Maire à passer un avenant n°1 portant sur le lot n°2 du chantier de construction de la salle polyvalente à dominante culturelle sise rue Joseph Fontaine, lot confié à la Société LEFETZ de Mont-St-Eloi. Les entreprises adjudicatrices des consultations lancées en cours de cette construction ont exigé des réalisations sur ce lot. Après avenant de 4 784 € TTC, le nouveau montant du marché est de 121 311,22 € TTC,

. **à l'unanimité**, décide, en raison de travaux complémentaires apparus nécessaires durant le déroulement du chantier, d'autoriser M. le Maire à passer un avenant n°1 portant sur le lot n°3 du chantier de construction de la salle polyvalente à dominante culturelle sise rue Joseph Fontaine, lot confié à la société SAPISO de Courcelles-lès-Lens. Les entreprises adjudicatrices des consultations lancées en cours de cette construction ont exigé des réalisations sur ce lot. Après avenant de 6 936,80 € TTC, le nouveau montant du marché est de 183 539,48 € TTC,

. **à l'unanimité**, décide, en raison de travaux complémentaires apparus nécessaires durant le déroulement du chantier, d'autoriser M. le Maire à passer un avenant n°1 portant sur le lot n°5 du chantier de construction de la salle polyvalente à dominante culturelle sise rue Joseph Fontaine, lot confié à la Société HOUSIEAUX de Lens. Les entreprises adjudicatrices des consultations lancées en cours de cette construction ont exigé des réalisations sur ce lot. Après avenant de 7 176 € TTC, le nouveau montant du marché est de 151 342,04 € TTC,

. **à l'unanimité**, décide, en raison de travaux complémentaires apparus nécessaires durant le déroulement du chantier, d'autoriser M. le Maire à passer un avenant n°1 portant sur le lot n°9 du chantier de construction de la salle polyvalente à dominante culturelle sise rue Joseph Fontaine, lot confié à la Société TPA de Leforest. Les entreprises adjudicatrices des consultations lancées en cours de cette construction ont exigé des réalisations sur ce lot. Après avenant de 48 438 € TTC, le nouveau montant du marché est de 1 041 112,62 € TTC,

. **à l'unanimité**, décide d'effectuer les inscriptions de crédits nécessaires au budget primitif de la Ville nécessaires pour alimenter les lignes budgétaires relatives à la construction de la salle polyvalente (des travaux complémentaires devant y être effectués), les comptes concernant les frais d'études et autres constructions en raison de divers travaux nouveaux à réaliser. La décision modificative est de l'ordre de 124 000 €,

. **à l'unanimité**, vote une motion relative au maintien du régime de sécurité sociale minier,

. **à l'unanimité**, donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, présentée par la Banque Accord située au sein du Centre Commercial Auchan de Noyelles-Godault les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2013,

Informations :

Décisions municipales prises par M. le Maire en fonction de sa délégation de pouvoirs :

- Décision municipale n° 2013/04 relative à la signature du marché concernant la réfection du tapis enrobé de la rue Emile Zola section comprise entre les rues Marcel Pagnol et Antonio Vivaldi (procédure adaptée).
- Décision municipale n° 2013/05 relative à la signature du marché concernant l'aménagement de deux classes à l'école Curie (procédure adaptée).
- Décision municipale n° 2013/06 relative à la signature du marché concernant la vidéo protection de la salle Bernard Giraudeau rue Joseph Fontaine (procédure adaptée).
- Décision municipale n° 2013/07 relative à l'annulation du séjour à Pyla sur Mer pour l'été 2013.
- Décision municipale n° 2013/08 exercice de droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti cadastré AK 786p,1106, 1109 et 1111, pour une contenance d'environ 2727 m², appartenant à la SCI PAWLACZYK-LEDENT, situé 22 bis avenue de la République, pour un coût de 272 000 €.
- Décision municipale n° 2013/09 relative à la signature des marchés concernant la pose et la fourniture de matériel de scène, moteur, ponts et structures, matériel d'éclairage pour l'espace Bernard Giraudeau (appel d'offres en procédure adaptée).
- Décision municipale n° 2013/10 exercice de droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti cadastré AC 242, pour une contenance d'environ 335 m², appartenant à Mme DUBOIS Sylvie, situé 86, rue Gambetta, pour un coût de 34 000 €.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DE LA MAIRIE
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Le Maire,